

meilleure possibilité de faire des affaires. Il fait signe que non, mais je lui rappellerai que son parti a voté contre le dernier budget fédéral.

On a signé des ententes avec chacune des provinces au niveau du développement régional; on a mis en place, dans l'Ouest, une structure justement pour aider les entreprises, et ce fut la même chose dans les Maritimes, de même qu'au Québec. On a créé des programmes spécifiques dans des domaines spécifiques d'entreprise.

Je désire souligner un autre point majeur. Lorsqu'on discutait du projet de loi C-22 qui créait des investissements majeurs au Québec, comme dans d'autres provinces canadiennes, dont le Manitoba, ils se sont levés en Chambre et ils ont voté contre. Aujourd'hui, ce sont ces mêmes individus qui viennent dire à la Chambre des communes et à la population canadienne que le gouvernement ne porte pas attention à la petite entreprise. Ce sont ces mêmes individus, plus particulièrement les Néo-démocrates, qui étaient contre le fait que le gouvernement fédéral donne des crédits d'impôt aux entreprises, parce qu'ils disaient que les entreprises ne payaient pas suffisamment leur part. Ce sont ces mêmes députés du Nouveau Parti démocratique qui étaient contre la signature de l'Entente de libre-échange avec les États-Unis qui sont notre principal partenaire financier, notre principal partenaire économique. C'est avec eux qu'on fait des affaires. C'est avec eux qu'il nous est possible d'avoir en place, chez nous, des programmes sociaux et des politiques qui permettent aux Canadiens de pouvoir s'émanciper dans toutes les provinces canadiennes. C'est avec le marché américain qu'il nous a été possible de faire évoluer la société au Canada.

Ces mêmes individus ont dit non. Mais ils sont fiers, par exemple, qu'on ait un tribunal des différends qui ait été mis en place avec les Américains pour qu'on puisse régler des dossiers aussi importants que celui du porc et d'autres dossiers, comme celui du bois d'oeuvre, qui viendront plus tard. Quand j'entends mon collègue néo-démocrate dire que le ministre des Forêts du Canada n'a pas défendu la cause des producteurs forestiers, je lui rappellerai que nous avons signé des ententes qui dépassent le milliard de dollars avec les provinces. Je lui rappellerai également que notre ministre défend partout, au Canada, aux États-Unis et en Europe, les produits forestiers canadiens parce qu'on sait qu'en Colombie-Britannique, comme au Québec et en Ontario, il est extrêmement important d'avoir une économie forestière florissante.

Il est important également, que dans les autres communautés internationales, on sache que le Canada fait les choses parfaitement et correctement. Mais où était l'op-

position? Ils étaient cachés derrière leur bureau, parce qu'ils avaient peur de prendre les intérêts de leurs commettants, de leurs communautés et de leurs entreprises pour les défendre efficacement, comme le font notre gouvernement et le ministre des Forêts, de même que le ministre des Finances au cours des derniers budgets, comme le fait le ministre du Développement régional pour faire en sorte que. . .

• (1800)

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais la période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est expirée.

[Traduction]

Conformément à l'article 93 du Règlement, la motion retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

## MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité avec l'article 38 du Règlement.

### LE PROGRAMME CONCERNANT LES EMPLOYÉS DE MAISON

**L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce):** Monsieur le Président, le 28 avril dernier, j'ai demandé au ministre de l'Emploi et de l'Immigration pourquoi il avait modifié la veille, le Programme concernant les employés de maison alors que le comité permanent étudiait toujours ses propositions du 30 janvier et n'avait pas encore présenté son rapport. Voici un ministre qui demande à un comité d'examiner certaines propositions et qui apporte les modifications proposées avant même que le comité ait fini de les examiner.

J'avais alors parlé de mépris du comité parlementaire et de la prétendue réforme du Parlement. Il est intéressant de remarquer que le ministre n'a pas tenu compte du comité et est allé de l'avant avec ses propositions en dépit du fait que le président et la majorité des membres du comité étaient des députés conservateurs.

J'avais aussi signalé au ministre qu'aucun témoin ayant alors comparu devant le comité n'avait appuyé les propositions du ministre. En fait, le ministre n'avait consulté aucun de ces témoins.

Depuis lors, soit le 28 juillet, le comité a présenté son rapport unanime dans lequel il conteste les mesures mises en place le 27 avril par le ministre. Selon le nouveau programme établi par le ministre, les employés de maison doivent posséder l'équivalent de la 12<sup>e</sup> année de